



Convocation :..... 17.06.2025
Affichage :..... 17.06.2025

Membres (statutaires.... 10
(présents..... 7
(votants..... 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 26 JUIN 2025 À 18H00

N° 2025/13

Objet : Approbation de de l'accord-cadre et de l'annexe financière n°1, entre l'INU Champollion, l'IUT de Toulouse-site de Castres et le Syndicat mixte pour le fonctionnement de La Maison Campus

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

MM. Arnaud BOUSQUET, Xavier AZAÏS, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

M. Michel BENOIT, Mme Isabelle ESPINOSA, MM. Didier HOULES, Christophe TESTAS.

Secrétaire :

Christophe TESTAS

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

Délibération n°2025/13

Approbation de de l'accord-cadre et de l'annexe financière n°1, entre l'INU Champollion, l'IUT de Toulouse-site de Castres et le Syndicat mixte pour le fonctionnement de La Maison Campus

Le Président ayant exposé,

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région, a été réalisée la construction de La Maison Campus à Castres. Ce lieu a notamment vocation à accueillir une bibliothèque universitaire et les services d'un *learning centre*.

Un accord cadre avait déjà été établi, pour une durée de trois ans, entre l'INU Champollion, l'IUT et le Syndicat Mixte pour mettre en œuvre une coopération renforcée visant à mutualiser les services offerts par La Maison Campus.

Cette convention prévoyait que le Syndicat Mixte attribue une subvention destinée à l'animation de la vie étudiante de La Maison de Campus, par voie d'avenant à l'accord cadre, sur production par l'INU Champollion d'une annexe financière.

L'accord cadre initial a fait l'objet d'avenants qui ont été réalisés, et il est échu.

Il est nécessaire d'établir un nouvel accord cadre triennal, une annexe financière n°1 a été établie, par lequel il est sollicité une subvention du Syndicat mixte à hauteur de 2 999 € au titre de l'exercice 2024.

Le Comité syndical est invité à approuver ce nouvel accord cadre ainsi que l'avenant portant attribution d'une subvention à hauteur de 2 999 € au titre de l'exercice 2024.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 du Syndicat mixte.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- approuve l'accord-cadre entre l'INU Champollion, l'IUT de Toulouse – site de Castres et le Syndicat mixte pour le fonctionnement de La Maison Campus, joint en annexe à la présente délibération et le montant de la participation de 2 999 € au titre de l'exercice 2024, également jointe en annexe à la présente délibération,

- autorise le Président à signer ledit accord cadre et l'annexe financière n°1, et à effectuer le règlement correspondant sur appel de fonds,

- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 du Syndicat mixte.



Fait et délibéré à Castres, le 26 juin 2025

Pour extrait conforme,
Le Président,

Arnaud BOUSQUET